

Aux familles dont les enfants sont
accueilli·es à la FSEJ

La Conversion, juillet 2026

Droit à l'image

Chère Famille,

La FSEJ est tenue de respecter la loi fédérale de la protection des données (LPD) et le droit à l'image issu du Code civil suisse (art. 28 CC) pour le traitement des images d'enfants.

De plus, tant que l'enfant n'a pas acquis la capacité de discernement, son droit à l'image est exercé par les personnes détenant la responsabilité légale.

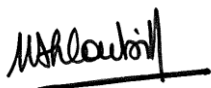
Dans le cadre de la vie quotidienne en collectivité, d'activités pédagogiques et de divers événements tels que des sorties, visites ou formations, votre enfant pourra être photographié·e. Ces images seront utilisées au sein de la structure d'accueil ou s'il s'agit d'une formation, les photos pourront sortir de ce cadre.

En référence à la LPD, nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire via un des liens ci-dessous :

[Droit à l'image Autorisation parentale – Remplir le formulaire](#)



En vous remerciant par avance, nous restons à disposition et vous adressons, Chère Famille, nos meilleures salutations.



Magali Schlaubitz
Directrice générale



Émilie Bégest
Directrice pédagogique